

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Collectivité : Commune de Grabels

Grade de : Ingénieur principal

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté n° 545/RH/2020 du 3 novembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	CAUBY Patrick	Ingénieur	1 ^{er} mars 2024	Choix

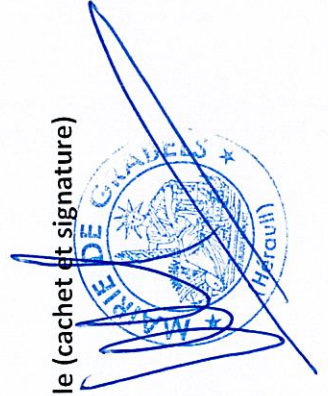
(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (Article L 132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

A Grabels, le 22 février 2024

L'autorité territoriale (cachet et signature)



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Collectivité : Commune de Grabels

Grade de : Attaché principal

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté n° 545/RH/2020 du 3 novembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	ISSARD Yann	Attaché	1 ^{er} mars 2024	Choix

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (Article L 132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

A Grabels, le 22 février 2024

L'autorité territoriale (cachet et signature)



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Collectivité : Commune de Grabels

Grade de : Agent de maîtrise principal

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté n° 016/CCAS/2020 du 3 novembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	BLONDIN Julien	Agent de maîtrise	1 ^{er} mars 2024	Choix

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (Article L. 132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

A Grabels, le 22 février 2024

L'autorité territoriale (cachet et signature)

